

INFORMATION HABITANTS

Objet : Economies d'énergie - éclairage public, diminution du nombre de points lumineux et remplacement des ampoules des points lumineux conservés par des leds, via le fonds vert

Le Conseil Municipal de RIOUX-MARTIN, dans une optique d'économies d'énergies, aux vues de la situation actuelle, a engagé une réflexion sur son éclairage public. Après concertation avec le SDEG 16 (Syndicat d'Electricité et de Gaz de la Charente) et des visites terrains, réalisées par les élus, **il apparait que les lampadaires sont en surnombre dans le bourg de RIOUX-MARTIN.**

Les élus ont comptabilisé 14 points lumineux qui seraient en trop. Vous les trouverez sur le plan ci-dessous, il s'agit des lampadaires suivants :

- **KI 25, KI 23, KI 20, KI 17, KI 15, KI 02 et KI 31**, sur la RD n° 20, route de Chalais et rue de l'Argentonne,
- **KI 14 et KI 59**, VC n° 6, rue du Pont Tamisé,
- **KI 34**, RD n° 462, route de Médillac,
- **KI 41, KI 42, KI 43 et KI 28**, dans les jardins de la Mairie.

Dans un premier temps, la commune, en accord avec le SDEG 16, va faire UN ESSAI, en « débranchant » simplement ces 14 lampadaires en surnombre.

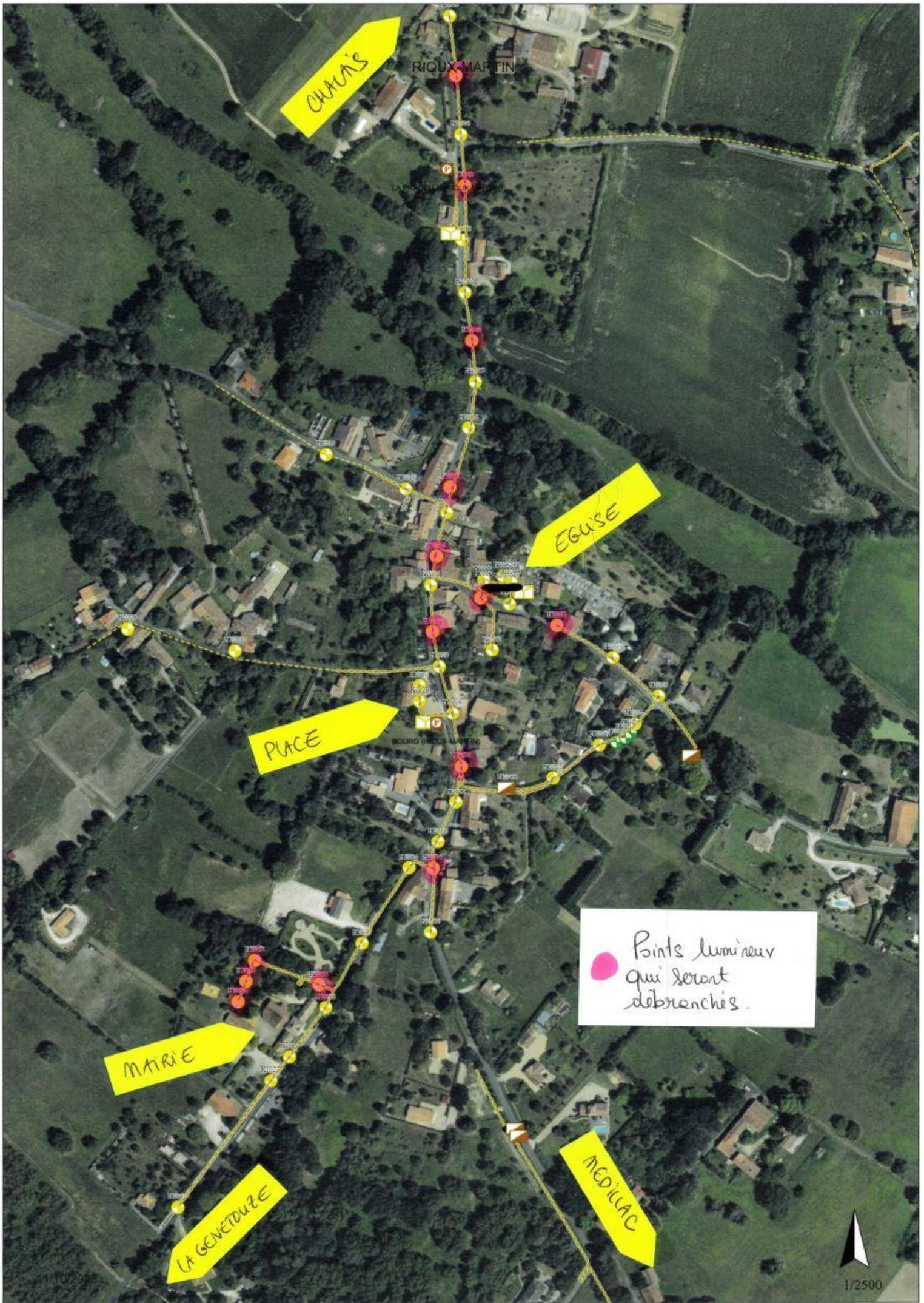
Ces 14 lampadaires seront débranchés par le SDEG 16 la semaine prochaine, entre le 16 et le 20 octobre 2023.

Après une période test, un bilan sera réalisé, pour voir les lampadaires qui seront réellement supprimés. Dans un seconde temps, ces lampadaires seront démontés et stockés pour pièces ou pour une possible extension de l'éclairage public.

Tous les autres points lumineux restants non led, (actuellement avec des ampoules à forte consommation) : 32 lampadaires, 2 spots encastrés dans le sol, le long de l'église et un point lumineux dans le clocher de l'église, soit **35 points lumineux, seront remplacés par des leds**, et ce, via le « fonds vert ».

Le Maire de Rioux-Martin,

Gaël PANNETIER



RIQUY-MARTIN

CHAUMIS

EGUSE

PLACE

BOURG (RIQUY-MARTIN)

MARIÉ

LA GENETOUZE

MEDILLAC

Points lumineux
qui seront
débranchés.

